Contract de
mariage
entre pierre
Lorrin
et françoise
du Rodin
en datte du 3.
octobre 1659

N° 104

ARCHIVES
Du District de | Of the District of
MONTREAL

198 N° 104

Cazdeuant Benigne Basset Commis
au greffe et tabellionage de Villemarie, Eglise de Montreal
et Dromonia soubz signé. Duquel present et leur personne pardeuant
Pierre Sorrain, procureur, demeurant en la ville, ville et faubourg de Quebec,
Cy devant, fille de Pierre du Gudin, et d'Antoinette
Dominique, veuve de Pierre de Pavia, du faux bourg St Jacques rue de
Camitre paroisse St Sulpice, d'une part, et Pierre Daubry, Desquels
pour la bonne amitié qu'ils ont du mois et Dame Antoine-eux
Si dont promis et promettent de doy prendre et Cauter par foy
et loyauté de Mariage, et de disposer et faire denoncer
Mais sainte Eglise, Ceremonies que faire se pourra suivant
et Ordonnance et coustumes, et pour tout Commun bien
Matrimoniale, et dont soubzmis et soubz mettent la
Coustume de la prevosté et Vicomté de Paris lieu et le
pays. [illegible]
[illegible]
quelque [illegible] pour le fait et cause de Mariage,
et present Contract de Mariage, fait et agreement
et consentement de Mr. Gabriel Souart prestre, Dame
Veuve de Mr. Louis Barbe de Boullongne, Noble Gaspard du puis Commandeur et garde
des tabellions et greffes
Seigneur de Boullongne, Noble Cesar Lambert Chevalier Major et la garnison du fort
Dauphin et deuant lieutenant Noble, Mr. Jean Bonaire, Mr. Charles Lemoyne, Jacques le Ber
général pour le roy en la Nouvelle France, Demoiselle Louise le Breuil, Catherine de Lambert, Catherine
Lotiere et au nom Jean Litot, Guillaume Denion, Louis Gaudin
François Bellemare et Guillaume Andre tous mis
Bourgeois des Autres Epoux, et soubz signé Auxquels
Contract, aux dits Autres Epouse, les dits Autres Epoux
Declarent ne sauoir Escrire ne signer de Requis suivant Ordonnance
Et Du fait et passé et declaration du vingt huitiesme
et apres midy
et premier du vingt deux aubrey et [illegible] Jacques Millet
Requis et soubz signé. / / transcrits Didier Dior

Gabriel Prestre indigne Souart

B. Beaubollongne Ch. Langeraise

Louise le Breuil Le Moyne François Bellemare

Catherine Lotiere Le Gobe Gaudon

Basset